

QUESTION ÉCRITE E-3846/03
posée par Maj Theorin (PSE)
à la Commission

Objet: Les femmes dans les conflits armés

Le rapport sur la participation des femmes au règlement pacifique des conflits (A5-0308/2000) adopté par le Parlement en novembre 2000 constate que, dans tous les conflits, les femmes sont victimes de viols et de violences alors qu'elles participent très rarement au processus de paix. Le rapport des Nations unies de 2002 sur les femmes, la guerre et la paix, consacré au même sujet que le rapport A5-0308/2000, propose des mesures visant à renforcer les droits des femmes.

Quelles actions la Commission est-elle prête à engager pour accroître la participation des femmes au processus de paix dans son ensemble?